Schéma de la procédure d'élaboration d'un RLPi

Délais indicatifs

t

Le **point de départ** d'une procédure de RLPi est une **délibération** de l'organe délibérant de l'EPCI **prescrivant l'élaboration** du RLPi.

1 DÉLIBÉRATION PRESCRIVANT LE RLPI

CONTENU
La délibération fixe les objectifs du RLPi et définit les modalités de la concertation à venir

NOTIFICATION
Elle est notifiée aux personnes publiques associées (PPA).

PUBLICITE
Elle fait l'objet de mesures de publicité renforcées.

Le président de l'EPCI compétent **conduit** alors la **procédure d'élaboration** du RLPi.

2 ÉLABORATION DU PROJET DE RLPi

SERVICES DE L'ÉTAT
Le préfet porte à la connaissance du président de l'EPCI les dispositions particulières applicables au territoire concerné.

PERSONNES CONSULTÉES
Les services de l'Etat et autres PPA sont associés. D'autres personnes publiques peuvent être consultées à leur demande.

CONCERTATION
Elle est librement organisée par le président de l'EPCI. A son terme, l'organe délibérant tire le bilan de la concertation.

CONTENU
1. Le rapport de présentation. 2. Le règlement. 3. Les annexes.

t+12 mois

Finalisé, le projet de RLPi est **arrêté par délibération** de l'organe délibérant de l'EPCI, qui peut également tirer le bilan de la concertation.

3 DÉLIBÉRATION ARRÊTANT LE PROJET DE RLPI

AVIS
Le projet de RLPi est soumis pour avis aux PPA et à la CDNPS.
Au terme d'un délai de 3 mois, sans réponse de leur part, ces avis sont réputés favorables.

>= t+17 mois

Au terme de ces consultations, le projet de RLPi est **soumis à enquête publique**, au cours de laquelle le public peut formuler un **avis**.

4 ENQUÊTE PUBLIQUE

LANCEMENT DE L'ENQUÊTE
Saisine du Tribunal administratif pour désignation (sous 15 jours) du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête. La durée de l'enquête publique doit être comprise entre 1 et 2 mois (prolongation possible d'une durée max. de 30j.).

DOSSIER
Le dossier de RLPi soumis à enquête comprend en annexe les avis des PPA et de la CDNPS.
Le commissaire enquêteur transmet au président de l'EPCI le dossier de l'enquête avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de fin de l'enquête.

SUITES DE L'ENQUÊTE
Le RLP est éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques consultées et des conclusions de l'enquête publique, et de l'avis de la CDNPS

>= t+21 mois

Le RPLi est **définitivement approuvé par délibération** de l'organe délibérant de l'EPCI.

5 DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE RLPI

DIFFUSION
Le RLPi approuvé est annexé au PLU ou tenu à la disposition du public s'il n'existe pas de PLU.
Le RLPi est également mis à disposition sur le site Internet, s'il existe, de l'EPCI

MESURES DE PUBLICITÉ
- Affichage pendant un mois en mairie ou au siège de l'EPCI et mention de cet affichage dans un journal local.
- Recueil des actes administratifs de la mairie pour les communes de plus de 3500 habitants
- Recueil des actes administratifs de l'EPCI si l'une des communes concernées fait plus de 3500 habitants